

Bilan du CRE du bassin de l'Erve (2008-2014) et définition d'un nouveau programme d'actions (2015-2019)

Comité de suivi de l'étude
Compte-rendu de la réunion de restitution de la phase 2
(Sainte-Suzanne – 10 décembre 2014)

22 janvier 2015

Version	Date	Nom et signature du (des) rédacteur(s)	Nom et signature du vérificateur
1	8 janvier 2015	Y. Gelineau	C.Bidault
2	22 janvier 2015	Y. Gelineau	C.Bidault

Sommaire

1. LISTE DES PARTICIPANTS – DEROULEMENT DE LA REUNION.....	3
2. CADRE GENERAL DE L'ETUDE : RAPPELS.....	3
3. SYNTHESE DES RESULTATS DE LA PHASE 1	4
3.1 Impacts des travaux sur les milieux.....	4
3.2 Enquêtes de satisfaction	5
3.3 Synthèse des points forts/faibles du CRE 2008 -2014.....	6
4. PRESENTATION DE LA PHASE 2.....	6
4.1 Résultats du diagnostic physique des affluents de l'Erve.....	6
4.2 Restitutions	8
4.3 Enjeux du futur programme d'actions	8
5. ECHANGES SUR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU COURS PRINCIPAL DE L'ERVE	8
5.1 Les droits d'eau et la réglementation	9
5.2 Les financements	10
5.3 Etat d'avancement	10
6. ECHEANCIER	11

1. LISTE DES PARTICIPANTS - DEROULEMENT DE LA REUNION

A Sainte-Suzanne – le 10 décembre 2014 (14h00 à 18h00).

Participants :

- M. Jean-Pierre AUBIN - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- Mme Audrey BAYLE – Agence de l'Eau Loire Bretagne (délégation Anjou-Maine) ;
- M. Daniel BOUVET - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Yvon BUARD - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- Mme Christine CADILLON – Direction Départementale des Territoires de la Mayenne ;
- M. Paul-Henri de VITTON – Vice Président du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Cyril DEMEUSY - Direction Départementale des Territoires de la Mayenne ;
- M. Marcel DUCHEMIN - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- Mme Christine GESBERT - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Fabrice GOUBIN - Service départemental de l'ONEMA de la Mayenne ;
- M. Vincent HAUTOBOIS – Conseil Général de la Mayenne ;
- M. Gérard HUAULT - Vice Président du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Antoine JOSSET - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Olivier LEROYER – Service départemental de l'ONEMA de la Mayenne ;
- Mme Aurélie MASSOT – Secrétaire du Syndicat de bassin de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, du Treulon, du Vicoin et de la Jouanne ;
- M. Robert MASSOT – Vice Président du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Emmanuel MERSCH - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- Mme Agathe REMOND – Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (Animatrice du SAGE Sarthe aval) ;
- M. Marc RENARD - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- Mme Solange SCHLEGEL – Présidente du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Xavier SEIGNEURET – Technicien du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Robert TROU - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Yannick GELINEAU – Chargé d'études en hydrobiologie à Aquascop.

Excusés :

- M. Michel DURAND - Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Yohann LUCAS – Responsable technique des Syndicats de bassin de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, du Treulon, du Vicoin et de la Jouanne ;
- Mme Marie-Laure PIAU – Fédération Départementale de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- Mme Karine RAVAUX - Conseil Général de la Mayenne (Cellule ASTER) ;
- M. Jean-Pierre ROCHE – Direction Départementale des Territoires de la Mayenne ;

Déroulement de la réunion :

14h00 – 15h45 : Présentation des résultats du diagnostic des affluents (phase 2).

15h45 – 18h00 : Discussion sur la continuité écologique de l'Erve

2. CADRE GENERAL DE L'ETUDE : RAPPELS

Le Syndicat de Bassin de l'Erve est maître d'ouvrage de l'étude « Evaluation du Contrat Restauration-Entretien du bassin de l'Erve et définition d'un nouveau programme d'actions ».

L'étude doit permettre d'évaluer l'impact des actions menées sur la période 2008/2014 puis de définir un nouveau programme d'actions (et de suivi) sur la période 2015-2019, afin de pérenniser et/ou améliorer les résultats. La finalité est de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) à l'échelle de la masse d'eau.

3. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA PHASE 1

Conformément au cahier des charges, une reconnaissance de terrain a été menée au mois d'août 2014 sur les secteurs du cours principal de l'Erve où des travaux ont été engagés ces dernières années. Il s'agit notamment du secteur de Thorigné-en-Charnie/Saint-Pierre-sur-Erve, soit un linéaire d'environ 4 km, et du secteur compris entre Chammes et Voutré, soit environ 9 km.

Cette phase de terrain a permis de vérifier si les actions préconisées ont été réalisées et de quelle manière. Sont-elles fonctionnelles ? Ont-elles eu des impacts sur le milieu (positifs, négatifs) ?

De manière synthétique, il apparaît que la plupart des actions prévues n'ont été que partiellement réalisées, mais celles-ci s'avèrent efficaces. Les objectifs initiaux en terme, par exemple, de linéaire à entretenir/régénérer pour la ripisylve, de nombre d'ouvrages à aménager, n'ont pas été atteints (taux de réalisation proche de 50%) ; cela pose la question d'une programmation initiale très (trop ?) ambitieuse, puisque le contrat prévoyait une intervention sur la quasi-totalité du linéaire du bassin pour la gestion de la ripisylve (affluents principaux compris, soit 220 à 230 km).

Toujours à titre d'exemple, un abreuvoir par kilomètre de cours d'eau devait initialement être aménagé à l'échelle du bassin ; si le taux de réalisation est globalement 3 fois inférieur, nous notons néanmoins la mise en place d'environ 3 abreuvoirs au kilomètre sur les 13 km reconnus de l'Erve en août 2014.

Concernant la lutte contre les plantes envahissantes (renouée, jussie et élodées), le taux de réalisation est largement supérieur au prévisionnel, notamment pour l'arrachage de la jussie et des élodées (3 ha enlevées). Néanmoins, les observations de terrain montrent à quel point cette dernière plante est encore bien installée, notamment dans les biefs de moulin aux faciès d'écoulements lents à Sainte-Suzanne et dans le cours principal sur plusieurs kilomètres à l'amont.

Enfin, 6 effacements d'ouvrages ont été réalisés sur le cours principal de l'Erve, ce qui a permis de retrouver des écoulements naturels et diversifiés sur plusieurs kilomètres de cours d'eau.

3.1 IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES MILIEUX

Sur les tronçons reconnus en 2014, l'analyse de l'évolution des niveaux d'altérations par compartiment (débit, ligne d'eau, continuité, lit, berge/ripisylve, annexes) montre, depuis 2005, une amélioration sensible pour la ligne d'eau et la continuité ; amélioration plus timide pour le lit et l'association berge/ripisylve. Ce résultat s'explique en partie par la suppression de plusieurs ouvrages, et dans une moindre mesure, par la gestion des organes mobiles d'autres ouvrages hydrauliques.

L'évolution des indices biologiques, notamment l'indice poisson rivière, au niveau de l'ancien plan d'eau de Sainte-Suzanne et à l'amont immédiat du batardeau du Bruly à Chammes, est positive suite aux actions ambitieuses entreprises. En revanche, peu ou pas d'évolution au moulin de Hardray où s'opère seulement une gestion hydraulique avec abaissement temporaire du clapet depuis plusieurs années (gestion hivernale). Rappelons que l'indice poisson rivière est souvent déterminant car rapidement déclassant du fait de la succession d'ouvrages des petites et moyennes masses d'eau considérées en risque morphologique.

Notons que les données acquises à la station de Thorigné-en-Charnie (station représentative de la masse d'eau) déterminent un mauvais état biologique, l'indice poisson rivière étant déclassant. Du fait de l'absence de données physico-chimiques, l'état écologique, considéré comme mauvais, est doté d'un indice de confiance faible (jeu de données insuffisant).

Plus à l'amont, la station de suivi du Conseil Général à Chammes est située dans un secteur non influencé par un seuil (contrairement à celle de Thorigné) et présente un jeu de données plus important. L'état biologique est bon depuis 2008 et l'état physico-chimique passe de moyen en 2010 (bilan en oxygène et nutriments déclassants) à bon en 2013. L'état écologique est donc bon en 2013 sur cette station.

L'analyse des données tend à indiquer qu'une évolution favorable des indices biologiques dépend de la nature des travaux d'une part, du temps de réaction du milieu et de la position géographique dans le bassin, d'autre part. D'autres paramètres interviennent comme les conditions hydrologiques au moment du prélèvement et la position même du site de mesure.

A l'échelle de la masse d'eau, les travaux sur la continuité semblent trop disséminés pour permettre une réponse du milieu positive et rapide ; néanmoins, les résultats locaux sont très encourageants et incitent à pérenniser les actions ambitieuses.

La présentation de ces données a suscité des remarques de la part de plusieurs élus du syndicat. En effet, les résultats du réseau de suivi de la qualité des eaux du Conseil Général indiquent des valeurs significativement différentes aux autres stations présentes sur la masse d'eau. Les valeurs sont plutôt satisfaisantes depuis plusieurs années à la station de Chammes, dans une moindre mesure à la station de Ballée (physico-chimie déclassante) tandis que les données acquises à la station de Thorigné-en-Charnie (station représentative de l'Agence de l'Eau depuis 2011) traduisent un état biologique plutôt mauvais. Le jeu de données insuffisant au niveau de cette station doit être complété dans les années à venir pour une meilleure approche de l'état global de la masse d'eau.

Il est rappelé que seules les données de la station dite représentative sont prises en compte pour l'évaluation du bon état écologique de la masse d'eau. Le choix de cette station étant remis en cause par certains élus du syndicat, Madame BAYLE de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Monsieur LEROYER du service départemental de l'ONEMA informent les élus que la définition d'une station représentative repose sur des facteurs techniques, propres à la masse d'eau et en aucun cas d'ordre politique.

3.2 ENQUETES DE SATISFACTION

Une enquête a été menée auprès des élus, riverains et usagers de manière à évaluer la perception des travaux réalisés. Les quatre thématiques : travaux, modification des pratiques, perception de la rivière et actions de communication sont abordées à travers des entretiens téléphoniques (15 à 45 minutes) voire des mails (en minorité) en l'absence de contact par téléphone. 22 personnes ont répondu favorablement, sur un total de 36 personnes sollicitées. La synthèse des entretiens se résume ainsi :

Enquête riverains (11 réponses)	Enquête élus et usagers (11 réponses)
La biodiversité est reconnue comme un enjeu mais l'importance d'un aspect naturel d'un cours d'eau fait débat	Les enjeux cités sont : la qualité d'eau, la préservation des milieux, la pêche et la continuité écologique
La majorité des riverains sont informés des travaux et connaissent plutôt bien les actions menées	Satisfaction plutôt partagée/mitigée ? des travaux. Les travaux de Grand-Moulin (effacement du clapet et mise en place d'une rampe en enrochements) sont une réussite. Le taux de réalisation des actions, de continuité notamment, est insuffisant
Le niveau de satisfaction varie en fonction du type de travaux : satisfait de l'entretien en ripisylve, avis partagé vis-à-vis des actions sur les ouvrages	Le nettoyage du lit, les protections de berges (abreuvoirs et clôture) et l'aménagement du tracé de la rivière sont les travaux les moins difficiles à mettre en œuvre. Les plus difficiles concernent la suppression des ouvrages.
Plutôt favorables à la poursuite des travaux	Le blocage par les riverains (intérêts privés privilégiés plutôt que l'intérêt général) est l'élément le plus cité comme frein à la restauration des cours d'eau
Souhait de poursuivre les actions sur la ripisylve, les berges et les plantes envahissantes. Actions sur le tracé du lit peu plébiscitées. Avis plus mitigé pour les actions sur les ouvrages	Plutôt partagés/indécis ? quant à la poursuite des travaux. Actions sur les ouvrages davantage plébiscitées par les usagers que les élus
Bonne communication à propos des travaux	Communication plutôt insuffisante, sinon sans avis
	Les objectifs du CRE sont partiellement atteints

3.3 SYNTHÈSE DES POINTS FORTS/FAIBLES DU CRE 2008 -2014

Points forts	Points faibles
Programme du CRE développé en fonction des enjeux du territoire	Programmation de travaux non atteinte
Améliorations des compartiments ripisylve/berges, continuité et ligne d'eau (localisée)	Budget « études » très (trop ?) important
Opérations « vitrines » : effacement plan d'eau de Sainte-Suzanne et passes à poissons au Grand Moulin	Réalisation d'actions là où aucune n'était prévue et inversement (manque de communication et d'échanges ? Bases de données complexes à manipuler ?)
Lutte organisée contre les plantes envahissantes	Refus et réticences aux effacements d'ouvrages
Présence sur le terrain des techniciens rivière	Continuité parfois non rétablie en étiage, période la plus cruciale
Compétences travaux des techniciens assez élevées	Pas d'intervention sur le lit majeur et l'aspect débits

4. PRESENTATION DE LA PHASE 2

4.1 RESULTATS DU DIAGNOSTIC PHYSIQUE DES AFFLUENTS DE L'ERVE

Le diagnostic des affluents de l'Erve a été mené au cours du mois de septembre sur environ 48 km de cours d'eau : le Voutré, l'Ambriers, le Pont d'Orval, la Haimelaie, la Douettée, le Montauron, le Gast, la Forge et la Langrotte.

L'utilisation de l'outil développé par l'ONEMA : le Réseau d'Evaluation des Habitats (REH) a permis de réaliser une expertise du milieu physique et d'identifier les pressions notamment d'ordres anthropiques. Un degré d'altération a été défini par tronçon de cours d'eau pour chaque compartiment ou composant biologique suivant : berges/ripisylve, continuité, hydrologie, annexes (ou lit majeur), ligne d'eau et lit.

Les principaux résultats indiquent que :

- Les débits 2014 (d'après la station de Voutré) sont supérieurs de 30 à 40 % à la moyenne des débits sur la période 1998-2014. Malgré cette hydrologie a priori satisfaisante, 40 % du linéaire parcouru sont en rupture d'écoulement dont 10% totalement à sec. Les zones de sources de tous les affluents prospectés sont concernées.
- La sinuosité des cours d'eau est généralement faible. D'anciens travaux hydrauliques (recalibrage, remembrement) expliquent l'aspect très rectiligne du Montauron, Douettée, Haimelaie et des tronçons les plus amont de tous les ruisseaux.
- La taille des matériaux du lit est faiblement (Haimelaie, Douettée, Gast) à moyennement (Langrotte, Voutré, Pont d'Orval) diversifiée.
- Le colmatage des substrats est principalement d'origine minérale (sables, limons) et se localise principalement à l'aval des carrières sur Langrotte, Voutré et Ambriers. Quelques dépôts biologiques (algues filamenteuses) ont été observés sur Langrotte.
- La végétation aquatique est généralement assez peu développée. Quelques tronçons sur l'Ambriers, le Pont d'Orval et la Langrotte présentent des recouvrements importants dès lors que la ripisylve est absente et que les écoulements sont très lents.
- La stabilité des berges est variable, selon la présence ou non de clôture et de l'exploitation de la bande riveraine. 60 % des tronçons (soit environ 15 % du linéaire) sont concernés par le piétinement des bovins et présentent donc des berges plutôt instables au moins localement. De par leur

configuration en tête de bassin (pente assez forte et homogène), celles-ci offrent généralement peu d'habitats excepté sur l'Ambriers, la Langrotte et le Voutré.

- La ripisylve est globalement continue et parfois assez dense notamment sur le Pont d'Orval, la Forge et la Langrotte au niveau desquels la strate arbustive est parfois quasiment impénétrable. Xavier SEIGNEURET précise que, dans certains secteurs, les aulnes ont été touchés par le Phytophthora (maladie due à un champignon provoquant le dépérissement de l'arbre). Une attention particulière concerne également le frêne avec la progression de la Chalarose (maladie du flétrissement du frêne) dans le département.
- Des alignements de peupliers sont présents sur plusieurs centaines de mètres notamment sur le Voutré, le Pont d'Orval, la Langrotte et la Forge. L'incidence des peupliers sur le milieu aquatique est multiple : déstabilisation des berges, consommation en eau importante, diminution de l'oxygène dissous lors de la dégradation (difficile) des feuilles.
- Les ouvrages identifiés sont majoritairement des buses (70%). En moyenne, 2 ouvrages au kilomètre sont recensés dont 50 % sont franchissables par l'espèce cible : la truite. 15 % d'ouvrages sont quasiment infranchissables (Ambriers, Voutré, Forge et Pont d'Orval) quelles que soient les conditions de débit.
- 8 plans d'eau au fil de l'eau ont été recensés dont 3 sur l'Ambriers, 4 sur la Forge et 1 sur le Pont d'Orval. Pour rappel, les plans d'eau installés « sur cours » sont généralement responsables d'une diminution de la qualité (problème d'eutrophisation) et de la quantité d'eau (pertes par infiltration et évaporation) dans les ruisseaux. Ils ont également tendance à favoriser le colmatage du lit par relargage de matières en suspension en période de vidange et/ou de crue. La présence de plans d'eau en tête de bassin affecte également les biocénoses aquatiques en étant responsable de l'introduction de nouvelles espèces animales et végétales indésirables. Les rejets de ces plans d'eau sont également responsables d'une modification de la température du cours d'eau, élément déterminant dans le cycle de vie de nombreuses espèces aquatiques. Enfin, ils constituent souvent un obstacle à la continuité écologique.
- Les zones humides probables (ou potentielles) sont dominées par les prairies humides (41 %), suivies des étangs (19%), peupleraies (14 %), des mares ou petits plans d'eau (11%) et des boisements humides (8 %). L'ONEMA fait remarquer la proportion importante de zones altérées (plans d'eau, peupleraies). De très rares zones humides présentent un potentiel (Langrotte, Gast, Pont d'Orval).
- Une seule espèce végétale aquatique invasive a été recensée : il s'agit du myriophylle du Brésil dans un plan d'eau à l'aval du Pont d'Orval. Par ailleurs, de très nombreuses traces de ragondins sont rapportées sur l'ensemble des affluents prospectés et en particulier sur la Haimelaie, le Douettée et le Montauron.
- Les rejets inventoriés sont d'origine agricole et pluviale. 30 % présentaient un écoulement au moment de l'expertise de terrain.

La synthèse du REH indique que les compartiments les plus altérés sont le lit, le débit, les berges/ripisylve et les annexes. La situation est presque satisfaisante pour la ligne d'eau tandis que le compartiment continuité est jugé comme moyen à médiocre.

A l'échelle du bassin, il apparaît que la Langrotte est le cours d'eau le moins perturbé (excepté à l'amont). L'Ambriers, le Pont d'Orval et le Gast présentent des perturbations faibles ou localisées à la différence de la Forge où les altérations sont modérées à fortes (compartiments débit et lit sauf à l'aval). Enfin, les perturbations les plus fortes et généralisées (compartiments lit et débit) ont été observées sur la Douettée, la Haimelaie et le Montauron.

Par ailleurs, Madame CADILLON, de la Direction Départementale des Territoires, fait remarquer que plusieurs sites NATURA 2000 abritant des espèces protégées sont présents sur le territoire prospecté. L'habitat de ces espèces, lié au cours d'eau, devra être pris en compte et considéré lors de l'élaboration du programme d'actions et des dossiers règlementaires.

4.2 RESTITUTIONS

Le diagnostic a donné lieu à la production de 37 fiches « tronçons » reprenant les descripteurs du REH ainsi que les éléments ponctuels et linéaires marquants de l'état des lieux. Une planche de 8 photographies accompagne chaque fiche de manière à retranscrire l'ambiance générale du tronçon.

17 cartes à l'échelle du bassin (1 /60 000) reprennent le diagnostic REH avec un code couleur adapté tandis que les éléments ponctuels et linéaires de chaque cours d'eau sont présentés sur des cartes (18) à une échelle plus fine (1/ 15 000).

4.3 ENJEUX DU FUTUR PROGRAMME D' ACTIONS

Les facteurs intervenant dans la définition d'un programme d'actions sont d'ordre (liste non exhaustive) :

- Humain (perception usagers, avis des élus et partenaires) ;
- Patrimonial et paysager : présence sites Natura 2000, sites classés et inscrits ;
- Règlementaire : préconisations SDAGE, SAGE Sarthe aval, classement des cours d'eau au titre du L214-17 du CE.

Les enjeux identifiés sont :

- Les fonctions biologiques du cours d'eau ;
- La continuité écologique ;
- La morphologie ;
- Les zones humides ;
- La qualité d'eau ;
- La quantité d'eau (débit).

Les concepts généraux d'interventions sur les milieux sont les suivants : préservation, limitation des dysfonctionnements et restauration avec 3 niveaux d'ambition croissante (R1, R2, R3). Les travaux envisageables à l'échelle du bassin sont alors illustrés par plusieurs diapositives.

A l'issue de cette présentation, la réunion s'est poursuivie par un échange entre les élus et les partenaires du COPIL (techniques, financiers, administratifs) sur la continuité écologique du cours principal de l'Erve

5. ECHANGES SUR LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DU COURS PRINCIPAL DE L'ERVE

Au cours de cet échange d'environ 2 heures, les nombreux points de vue développés ont souvent fait l'objet de vives remarques ou de critiques. Ainsi, le recueil ci-dessous n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés.

Les partenaires financiers, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne suivie du Conseil Général de la Mayenne, introduisent l'échange sur la continuité écologique en rappelant tout d'abord aux élus que, malgré la réalisation de 2 études « ouvrages » (dont une non finalisée) pour un budget total d'environ 280 000 €, il y a eu trop peu d'actions sur la continuité lors du précédent contrat territorial. Leur attente est donc forte pour le prochain contrat.

Plusieurs élus rappellent que la première étude visait à effacer 80 % des ouvrages de l'Erve, ce qui n'était pas acceptable de leur point de vue. La deuxième étude propose au moins 3 scénarios par ouvrage mais les budgets liés aux aménagements sont parfois très (trop) élevés.

L'ONEMA s'appuie sur l'exemple du Vicoin, où une politique ambitieuse de restauration de la continuité avec des effacements d'ouvrages, des arasements partiels ou la mise en place de rampes en enrochements (passe à poisson « naturelle ») a permis d'améliorer sensiblement la qualité globale du cours d'eau.

La Direction Départementale des Territoires intervient et précise que, si au sein du syndicat la question de la continuité écologique fait débat, il n'existe pas, pour autant, de consensus unanime pour le non-aménagement des ouvrages. L'enquête réalisée lors du bilan le démontre bien. La DDT poursuit et précise qu'un engagement « d'ambition moyenne » vis-à-vis de l'aménagement des ouvrages de l'Erve est acceptable et surtout nécessaire pour répondre aux enjeux réglementaires. Dans le cas contraire, qui portera la responsabilité du non aménagement des ouvrages illégaux ou de leur non mise en conformité lorsque la police de l'eau interviendra directement auprès des propriétaires ?

En guise d'aide à la décision, une grille d'analyse multicritère pourrait être utilisée dans le cadre de cette étude pour permettre aux élus de dresser une liste d'ouvrages prioritaires, puis de prendre un engagement moral et écrit sur un nombre minimal d'ouvrages à aménager au cours des 5 prochaines années.

Monsieur de VITTON rappelle qu'il faut prendre en compte tous les aspects liés aux ouvrages pour envisager leur aménagement et que les deux prestataires des études « ouvrages » n'ont pas suffisamment pris en compte l'ensemble des éléments (manque de concertation notamment).

Monsieur TROU revient sur les incidences des effacements d'ouvrages et avance que cela risque d'aggraver la problématique inondations puisque les arbres vont coloniser le lit mineur et provoquer le débordement de l'Erve, à l'image des récentes inondations catastrophiques qu'a connu le sud de la France à l'automne 2014.

Les partenaires techniques expliquent alors que les retours d'expériences indiquent que les effacements d'ouvrages diminuent la ligne d'eau et la section mouillée dans le lit mineur ; ce qui modifie localement les vitesses d'écoulement et conduit à des processus d'auto-ajustement de la largeur du lit par des phénomènes naturels d'érosion, de transport et de sédimentation. Globalement, ces phénomènes n'aggravent pas les débordements, bien au contraire. L'ONEMA rappelle en particulier que les crues, notamment de retour biennales, sont une nécessité pour la rivière puisqu'elles sont dites morphogènes, c'est-à-dire qu'elles participent grâce à leur énergie, à maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre. Parallèlement, l'entretien de la végétation doit être réalisé de manière régulière et suffisante pour éviter la formation des embâcles les plus problématiques, risquant de provoquer plus rapidement le débordement de l'Erve.

Le sujet de l'effacement d'ouvrages fait débat entre les élus et les partenaires techniques et financiers. La notion de taux d'étagement est alors développée et rappelée par la DDT. Cela correspond au rapport entre la somme des chutes artificielles induites par les ouvrages (dénivellation artificielle) et la dénivellation naturelle. A dénivelé identique, plus le taux d'étagement est fort, plus l'impact sur le cours d'eau est important. La DDT indique qu'il est possible de s'intéresser aux ouvrages ayant la contribution la plus forte au taux d'étagement pour définir les ouvrages prioritaires à un aménagement. Néanmoins, elle insiste pour préciser le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'effacer tous les ouvrages. L'ONEMA rappelle que plusieurs scénarios d'aménagement ont été proposés et étudiés ; il faut désormais passer à l'action. Des dates butoirs existent au delà desquelles la police de l'eau pourra intervenir pour verbaliser les propriétaires d'ouvrages (privés ou collectivités) en situation irrégulière.

5.1 LES DROITS D'EAU ET LA REGLEMENTATION

Sur la question des droits d'eau des ouvrages, la DDT intervient et rappelle qu'une étude a été menée en 2010-2011. Elle a permis de distinguer les ouvrages autorisés de ceux ayant perdu leur droit d'eau. Treize ouvrages sont concernés par la perte de leur droit d'eau. Sans usage et avec l'accord du propriétaire, ces ouvrages devraient être prioritaires en vue d'un aménagement. Par ailleurs, les ouvrages possédant un droit d'eau antérieur à 1789 sont conformes au titre de la loi sur l'eau mais doivent néanmoins se mettre en conformité avec le classement en liste 2 de l'Erve au titre de l'article L214-17 du CE.

Ce classement en liste 2 impose sur l'ensemble des cours d'eau concernés du bassin Loire-Bretagne l'aménagement des ouvrages avant juillet 2017 pour permettre le transport suffisant des sédiments et la libre circulation des espèces cibles holobiotiques (les espèces dites « dimensionnantes » sont la truite, la vandoise et le barbeau). La gestion temporaire des parties mobiles des ouvrages (vannes, clapet) ne permettant pas de répondre totalement et durablement à ce classement.

5.2 LES FINANCEMENTS

L'Agence de l'Eau et le Conseil Général informent également les élus que les aides actuelles pour l'aménagement des ouvrages sont élevées, mais que ces financements ne sont pas garantis à l'avenir. L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 70 % pour un effacement contre 50 % pour une passe à poisson lorsque le droit d'eau existe et que l'intérêt général est démontré. Pour un usage privé, les aides attribuées se font au cas par cas. Le Conseil Général finance également des solutions alternatives aux effacements en se basant sur l'intérêt général (maintien d'une zone humide, enjeu alimentation en eau potable et réserve à incendie), l'intérêt patrimonial (moulin) et la légalité de l'ouvrage.

Monsieur de VITTON précise que la gestion actuelle des ouvrages (vannes et clapet) répond aux exigences de la continuité écologique de l'Erve et au classement en liste 2, ce que l'ensemble des partenaires techniques contestent car la gestion hivernale des ouvrages n'est valable qu'une partie de l'année, tandis que les vannes fermées le reste du temps posent problème pour la circulation piscicole. Monsieur de VITTON demande pourquoi il existe un problème de continuité, où sont les chiffres ? Nous manquons de données fiables.

5.3 ETAT D'AVANCEMENT

Xavier SEIGNEURET fait mention des dernières démarches envers les propriétaires d'ouvrages. Suite à l'envoi de courriers par le syndicat, 13 propriétaires ont accepté d'aller jusqu'à la phase PRO pour l'aménagement de leur ouvrage. Ainsi, un scénario précis d'aménagements parmi ceux déjà présentés a-t-il retenu leur attention et des accords verbaux existent déjà pour certains. D'autres propriétaires n'ont pas encore donné réponse ou ne sont pas intéressés. Pour ces derniers, les études d'aménagements sont restées au stade d'avant-projet.

Pour conclure, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général notifient aux élus qu'en l'absence d'ambition vis-à-vis de la restauration de la continuité écologique de l'Erve, il n'y aura pas de nouveau contrat territorial pour les 5 prochaines années, ce qui signifie aucune aide pour la gestion et l'entretien de la ripisylve, la lutte contre les plantes invasives, les protections de berges, la gestion des embâcles. Cela pose également la question du financement et donc de la pérennité du poste de technicien rivière.

Madame REMOND, de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, ajoute que le programme d'actions sera soumis à enquête publique avec avis de la Commission Locale de l'Eau ; cette dernière ayant fait de la continuité écologique un enjeu majeur, l'absence d'ambition sur cette thématique est synonyme d'avis défavorable.

Les partenaires financiers, techniques et administratifs souhaitent donc que les élus du syndicat s'engagent sur un nombre minimal d'ouvrages à aménager au cours des 5 prochaines années. Il peut s'agir d'une fourchette et non d'un nombre précis d'ouvrages à aménager. Les engagements pris devront être respectés, ceux-ci seront vérifiés lors des réunions annuelles avec le comité de pilotage puis au cours du bilan à mi-contrat.

Les élus du syndicat souhaitent profiter d'un certain temps de réflexion vis-à-vis de la continuité écologique de l'Erve. Les partenaires proposent la mise en place d'une grille d'analyse multicritère pour aider à la prise de décision.

6. ECHEANCIER

Il n'est pas envisageable de produire puis fournir un programme d'actions et les dossiers réglementaires associés aux autorités compétentes dès le premier trimestre de l'année 2015. De ce fait et au vu du temps nécessaire à l'instruction des dossiers, il n'est pas possible d'envisager des travaux financés sur le territoire du bassin de l'Erve en 2015.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne précise que l'ensemble des documents relatifs aux dossiers DIG et loi sur l'eau du futur contrat devront être finalisés et rendus au plus tard au mois de juin 2015 pour envisager des travaux à l'été 2016 (enquête publique d'environ 9 mois).

La date de la prochaine réunion n'a pas été définie.